



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par la Convention of Independent Financial Advisors, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

« Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements »

La Convention of Independent Financial Advisors, organisation dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, a entériné le programme du Conseil économique et social destiné à renforcer la nécessité de concrétiser les engagements pris. Le 7 mars 2016, la Convention of Independent Financial Advisors a organisé sur ce thème un atelier auquel ont participé des spécialistes des secteurs de la finance, du capital social et de la gouvernance ainsi que le Président du Conseil économique et social, M. Oh Joon.

Cet atelier a fourni l'occasion de répondre à l'appel lancé par l'ONU en faveur d'un accroissement des partenariats multilatéraux et d'un renforcement des stratégies de financement du développement conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il s'agissait de déterminer la manière dont les gouvernements, le monde des affaires et les organisations de la société civile peuvent permettre et faciliter la création de richesses et la promotion de valeurs de nature à améliorer la transparence, la responsabilisation et le dialogue social, répondant ainsi à l'appel de l'ONU en faveur d'une stratégie universelle d'instauration de la confiance et d'obtention de résultats de développement sans exclusive.

À cette fin, il a été décidé que le dialogue doit jouer un rôle décisif : le dialogue peut en effet être un agent transformateur et permettre aux individus d'élever leurs croyances et leurs vues à un niveau supérieur, créant ainsi des collectivités sans exclusive par le biais d'échanges et de dialogues constructifs. Ce dialogue instaurerait une atmosphère de confiance pour lutter contre les vulnérabilités et les inégalités. Les idéaux de cohésion face aux différences sociales doivent occuper une place centrale dans la lutte contre les inégalités.

Un autre problème auquel se trouve confronté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les domaines de la finance et des entreprises consiste à mieux comprendre les effets que les valeurs partagées qu'incarne l'ONU auront sur la direction et les activités des entreprises en matière non seulement de création de richesses, mais aussi de renforcement de la responsabilité sociale.

La Convention of Independent Financial Advisors a reconnu que des efforts plus soutenus s'imposent pour que l'action collective puisse sensiblement réduire les inégalités de revenus et de richesses d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays. Elle a proposé trois recommandations en réponse à l'objectif 10 de développement durable consistant à réduire les inégalités et à concrétiser les engagements.

Primo :

S'agissant de l'objectif 10 de développement durable, aux termes duquel les États Membres sont invités à « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre », 1 % de la population mondiale possède désormais 50 % de la richesse mondiale, contre 40 % il y a à peine 10 ans. Pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, et plus particulièrement l'objectif 10 relatif à la réduction des inégalités, une création massive de richesses sera nécessaire. Pour atteindre l'objectif 1 de développement durable, à savoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes d'ici à 2030, combien

d'emplois devront être créés partout dans le monde – 100 millions, 200 millions ou 500 millions –, et qui va les créer?

Quel sera le montant des nouveaux investissements nécessaires pour constituer le fonds de roulement qui servira à financer ces emplois dans un premier temps ? Qui disposera de l'argent permettant d'acheter les biens et les services produits par tous ces nouveaux travailleurs de l'économie mondiale et de financer ainsi leur emploi sur une base durable?

Eu égard aux réalités du monde actuel, ces nouveaux investissements ne se concrétiseront pas.

Le volume de la dette publique et de la dette privée est excessif, la croissance économique réelle est trop faible, des milliards de dollars de liquidités ont servi à soutenir le prix des actifs financiers plutôt qu'à financer des investissements dans les structures, l'équipement et l'emploi, des taux d'intérêt faibles – aspect nettement moins préjudiciable –, ne peuvent pas attirer l'épargne que les marchés financiers pourraient acheminer vers de nouveaux moyens de production.

Secundo :

Les pauvres et les classes moyennes ont besoin de biens privés qu'ils peuvent transformer en avoirs personnels. On perçoit très mal dans quelle mesure la fourniture de biens publics (prestations financées par l'impôt) peut contribuer à cette accumulation à long terme de capital parmi les pauvres et les classes moyennes. C'est pour cette raison que la réduction de l'extrême pauvreté et/ou de la pauvreté multigénérationnelle nécessitera une coordination des services entre tous les gouvernements, confessions, milieux académiques et secteurs associatifs. Il faudra dans cette entreprise souligner l'importance du potentiel humain et du capital pour la création de richesses.

Tertio :

Partout dans le monde, les pauvres doivent être rendus autonomes grâce à l'acquisition de biens durables. Ces biens sont en premier lieu un capital humain et social (y compris sous forme de capital moral et de bonne gouvernance), qui ouvre la voie à l'acquisition d'un capital financier et politique. Les habitants des zones rurales et les personnes dont la prospérité dépend de l'agriculture ont besoin d'un capital naturel de haute qualité. Cette exigence de capital naturel correspond à l'objectif 2 de développement durable, qui consiste à « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Nous luttons contre les inégalités et la pauvreté en créant les instruments nécessaires et en plaçant les personnes au centre de la possession de biens durables.

En conclusion, nous attendons des organisations de la société civile et des groupes qui relèvent du secteur privé tels que la Convention of Independent Financial Advisors qu'ils restent vigilants et continuent à fournir à l'ONU des conseils et un soutien pour l'aider à mieux définir l'ensemble du cadre de financement du Programme de développement au-delà de 2015 et des objectifs de développement durable. Les efforts que nous menons sans relâche pour venir à bout de ces problèmes économiques et financiers majeurs revêtiront beaucoup d'importance et d'intérêt pour l'ONU et contribueront certainement à accroître la motivation, les partenariats et la participation du secteur privé au financement du nouveau Programme de développement pour l'après-2015 et à concrétiser les engagements.